

A.M.C.

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège social et de liquidation : 67 rue du Général Leclerc - Beaufort en Vallée
49250 BEAUFORT EN ANJOU
823 512 801 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept septembre,
A dix heures,

Monsieur Ludovic DOUAIRE, demeurant 53 D Route de Saumur, 49390 VERNANTES,

Associé Unique et liquidateur de la société **A.M.C.**,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- *Présentation du compte définitif de liquidation,*
- *Répartition du solde de tout compte,*
- *Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,*
- *Constatation de la clôture de la liquidation,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Ludovic DOUAIRE, Associé Unique et liquidateur de la société A.M.C. en liquidation, constate et approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 615,79 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Ludovic DOUAIRE, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Ludovic DOUAIRE donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société A.M.C. dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du 31 juillet 2025.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Ludovic DOUAIRE
Liquidateur – Associé unique